

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 918**

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de cohérence par rapport à l'amendement qui veut supprimer l'alinéa 3 du présent projet de loi constitutionnel.

Si cet alinéa n'était pas supprimé alors, alors le Gouvernement ou l'Assemblée saisi ne pourrait plus opposer l'irrecevabilité, dans l'hypothèse où une proposition ou un amendement ne serait pas du domaine de la loi.